

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du 04 mars 2026 (19h00)

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 26 février 2026 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. BLANCKAERT Didier, M. BRUNET Élisée, M. BOSC David, M. CHEVRIER Philippe, Mme CIEPIELA Stéphanie, Mme DURAND Claudine, Mme GATHIER Régine, M. LOGRADO Carlos, M. MONNEREAU Patrick et M. MOULUN Frédéric

Étaient absents excusés : Mme BERNARD Christine, M. FAVAUDON Dominique (pouvoir à M. Patrick Monnereau) et M. RENARD Roger

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

Assistait à la réunion : Mme Angélique MARTIN, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 février 2026

- 1 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 2 FINANCES LOCALES – Budget annexe Camping : Validation du Compte Financier Unique 2025
- 3 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 4 FINANCES LOCALES – Budget annexe Camping : Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 5 FINANCES LOCALES – Fixation des taux d'imposition 2026
- 6 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Vote du budget primitif 2026
- 7 FINANCES LOCALES – Budget annexe Camping : Vote du budget primitif 2026
- 8 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Affectation des subventions d'équipement et de fonctionnement 2026
- 9 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Attribution des subventions aux associations et personnes de droit privé 2026
- 10 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Provision 2026
- 11 FINANCES LOCALES – Budget annexe Camping : Provision 2026
- 12 DOMAINE ET PATRIMOINE – Cession d'une tractopelle

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 février 2026

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

01&02 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et Budget annexe Camping : Approbation du Compte Financier Unique 2025

En novembre 2023, la Commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires pour une durée maximale de 3 exercices. Le CFU

a vocation à devenir, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 3^{ème} fois, sur ce document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe Camping. Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé.

Les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres) :

Commune

1- MAIRIE DE LA BREE LES BAINS - Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 108 599,87	2 022 621,00	4 131 220,87
	Recettes réalisées (1)	B	397 874,75	2 260 048,81	2 656 923,56
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 427 767,82	3 049 859,89	5 477 627,71
	Dépenses réalisées (1)	E	312 345,91	2 070 343,95	2 382 689,86
	Restes à réaliser	F	80 263,81	0,00	80 263,81
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	85 528,84	198 704,86	284 233,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	319 168,15	1 027 238,89	1 346 407,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	404 696,99	1 225 943,55	1 630 640,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-80 263,81	0,00	-80 263,81
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	324 433,38	1 225 943,55	1 550 376,93

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Camping

4- CAMPING LA BREE - 4- CAMPING LA BREE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	43 137,34	291 855,00	334 992,34
	Recettes réalisées (1)	B	43 137,34	373 561,72	416 699,06
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	308 501,27	423 622,67	732 123,94
	Dépenses réalisées (1)	E	133 817,88	329 664,36	463 482,24
	Restes à réaliser	F	24 368,00	0,00	24 368,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-90 680,54	43 897,36	-46 783,18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	265 363,93	131 767,67	397 131,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	174 683,39	175 665,03	350 348,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-24 368,00	0,00	-24 368,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	150 315,39	175 665,03	325 980,42

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les résultats d'exécution 2025 font apparaître les situations suivantes :

Commune

COMMUNE LA BREE LES BAINS		EXERCICE 2024	EXERCICE 2025
<u>RESULTATS 2025 - Affectation du résultat de fonctionnement</u>			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement		2 302 525,32	2 269 048,61
Dépenses de fonctionnement		2 004 307,27	2 070 343,95
Excédent de l'exercice (a) ou Déficit de l'exercice		298 218,05	198 704,66
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1)	(b)	729 020,84	1 027 238,89
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1 (a + b)		1 027 238,89	1 225 943,55
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			
Recettes d'Investissement réalisées		763 713,52	397 874,75
Dépenses d'Investissement réalisées		1 423 197,77	312 345,91
Excédent de l'exercice (c) ou Déficit de l'exercice		-659 484,25	85 528,84
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1)	(d)	978 652,40	319 168,15
Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en Investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent))	Excédent Déficit (c + d)	319 168,15	404 696,99
RESULTAT de l'exécution du budget 2025		-361 266,20 €	284 233,50 €
RESTES A REALISER en Investissement au 31/12 (à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)			
Dépenses		223 007,62 €	80 263,61 €
Recettes		- €	- €
solde Déficit		- 223 007,62 €	- 80 263,61 €
EXCEDENT GLOBAL INVESTISSEMENT		96 160,53 €	324 433,38 €
Besoin de financement total (résultat cumulé Invest. +solde restes à réaliser)		- €	- €
RESULTAT GLOBAL de l'exécution du budget de la Commune		1 123 399,42 €	1 550 376,93 €
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.002		1 027 238,89	1 225 943,55
Couverture besoin financement - art. 1068		- €	- €
Reste à reporter en recettes fonctionnement BP N+1 - art. 002		1 027 238,89 €	1 225 943,55 €

Camping

CAMPING MUNICIPAL LE PLANGINOT RESULTATS 2025 - Affectation du résultat de fonctionnement avec calcul du besoin de financement

EXERCICE 2024

EXERCICE 2025

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement		344 632,48	373 561,72
Dépenses de fonctionnement		335 519,63	329 664,36
Excédent de l'exercice (a) ou Déficit de l'exercice		9 112,85	43 897,36
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) (b) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1)		122 654,82	131 767,67
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1 (a + b)		131 767,67	175 665,03
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			
Recettes d'Investissement réalisées		33 439,70	43 137,34
Dépenses d'Investissement réalisées		84 260,14	133 817,88
Excédent de l'exercice (c) ou Déficit de l'exercice		-50 820,44	-90 680,54
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) (d) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1)		316 184,37	265 363,93
Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en Investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent)	Excédent Déficit (c + d)	265 363,93	174 683,39
RESULTAT de l'exécution du budget 2025		-41 707,59 €	- 46 783,18 €
RESTES A REALISER en Investissement au 31/12 (à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)			
Dépenses		76 173,44 €	24 368,00 €
Recettes		- €	- €
solde Déficit		- 76 173,44 €	- 24 368,00 €
EXCEDENT GLOBAL INVESTISSEMENT		189 190,49 €	150 315,39 €
Besoin de financement total (résultat cumulé Invest. +solde restes à réaliser)		- €	- €
RESULTAT GLOBAL de l'exécution du budget du Camping 2025		320 958,16 €	325 980,42 €
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.002		131 767,67	175 665,03
Couverture besoin financement - art. 1068		- €	
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT			
Rappel Résultat d'investissement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.001		265 363,93	174 683,39

Le Conseil Municipal :

- **APPOUVE et ADOPTE** les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 présentés par Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable Public,
- **CONSTATE et ARRÊTE** les résultats de l'exécution du budget de la Commune laissant apparaître un excédent global de clôture de 1 550 376,93€ au titre de l'année 2025,
- **CONSTATE et ARRÊTE** les résultats de l'exécution du budget annexe du Camping laissant apparaître un excédent global de clôture de 325 980,42€ au titre de l'année 2025,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	10	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	10	Voix	
Exprimés	10	Voix	
POUR	10	Voix	
CONTRE		Voix	
ABSTENTION		Voix	
NPPV	1	Voix	

03&04 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et Budget annexe Camping : Affectation des résultats de l'exercice 2025

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales), l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

L'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture d'un besoin de financement (compte 1068).

Le Conseil Municipal :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget de la Commune et du budget annexe Camping,
- **CONSTATE** que les comptes Financiers Uniques 2025 de la Commune et du Camping font apparaître :

Commune

En fonctionnement :	
un excédent de fonctionnement de	198 704,66€
un excédent reporté de	1 027 238,89€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 225 943,55€
En investissement :	
un excédent d'investissement de	85 528,84€
un excédent reporté de	319 168,15€
Soit un résultat d'investissement cumulé de	404 696,99€
un déficit des restes à réaliser de	80 263,61€

Soit un besoin de financement de : 0,00€

Camping

En fonctionnement :	
un excédent de fonctionnement de	43 897,36€
un excédent reporté de	131 767,67€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	175 665,03€
En investissement :	
un déficit d'investissement de	-90 680,54€
un excédent reporté de	265 363,93€
Soit un résultat d'investissement cumulé de	174 683,39€
un déficit des restes à réaliser de	-24 368,00€

Soit un besoin de financement de : 0,00€

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 de la Commune comme suit :
Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : **Excédent** **1 225 943,55€**

Affectation des excédents de fonctionnement :

Au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068)	0,00€
Résultat reporté au budget 2026 en fonctionnement (002)	1 225 943,55€
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	404 696,99€

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du Camping comme suit :
Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : **Excédent** **175 665,03 €**

Affectation des excédents de fonctionnement :

Au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068)	0,00€
Résultat reporté au budget 2026 en fonctionnement (002)	175 665,03€
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	174 683,39€

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

05 Fixation des taux d'imposition 2026

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2026.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026, et de maintenir un coefficient de variation proportionnelle égale à 1,
- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :
Taxe foncière (bâti) : 44,48%
Taxe foncière (non bâti) : 47,53%,
Taxe d'habitation : 9,23%
- **DIT** que conformément à la délibération n°05 du Conseil Municipal du 20 septembre 2023, le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 30%,
- **DIT** que les recettes seront inscrites à l'article 73111 du budget de la Commune pour l'exercice 2026.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

06&07 Budget principal et budget annexe : Vote des budgets primitifs 2026

Les documents vous présentent à la fois les résultats 2025 et la prévision pour 2026 par chapitres en fonctionnement « VUE D'ENSEMBLE » ci-dessous et par opérations en investissement annexées.

Commune
Section de fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	746 500,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 077 000,00€
014 - Atténuations de produits	216 000,00€
65 - Autres charges de gestion courante	328 680,00€
66 - Charges financières	18 100,00€
67 - Charges exceptionnelles	500,00€
68- Dotations provisions semi-budgétaires	21 000,00€
Total dépenses réelles	2 407 780,00€
023 – virement à la section d'investissement	821 017,15€
042- amortissements	48 131,84€
Total dépenses d'ordre	869 148,99€
Total dépenses de fonctionnement	3 276 928,99€

Recettes

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	40 219,50€
731 – Impositions directes	1 630 000,00€
732 – Fiscalité reversée	0,00€
74 - Dotations, subventions et participations	290 400,00€
75 - Autres produits de gestion courante	81 666,00€
76 - Produits financiers	2,00€
77 - Produits exceptionnels	3197,94€
013 - Atténuations de charges	5 500,00€
Total recettes réelles	2 050 985,44€
002 - Excédent reporté	1 225 943,55€
Total recettes de fonctionnement	3 276 928,99€

Section d'investissement

Dépenses

	Désignation	BP2026
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00€
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00€
13	SUBV TRANSFEREES AU CPTÉ DE RESULTAT	3197,94€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	62 000,00€
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	7 096,00€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 024,36€
TOTAL dépenses réelles hors opérations		91 318,30€

Par Opérations

120	EXTENSION & AMENAGEMENTS CIMETIERE	173,47€
2019004	TVX VOIRIE-ENFOUIS RTE DOUHET-T1&2	5694,00€
2021001	EXTENSION ET AMENAGEMENT DES ST	740 602,00€
2021002	EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	53 174,50€
2021003	BATIMENTS PUBLICS	133 603,20€
2021004	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	4 300,00€
2021005	MARCHE MUNICIPAL	36 751,60€
2021006	AMENAGEMENT DE LA PLAGE	2 600,00€
2022002	PARC VEHICULE	0,00€
2022003	RENOVATION LOCAL ARCHIVES	3 000,00€
2022004	VOIRIE & RESEAUX EAUX PLUVIALES	165 368,55€

2023001	REVISION DU PLU	35 982,00€
2023002	VIDEO PROTECTION	13 476,36€
2024001	EQUIPEMENT BUREAUX MAIRIE	2 300,00€
2024002	ACQUISITION TERRAIN VOIRIE	502,00€
2024003	DECI DEFENSE INCENDIE	5 000,00€
2024004	EQUIPEMENT SECURITAIRE	0,00€
Total dépenses réelles opérations		1 202 527,68€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 293 901,11€
23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0,00€
Total dépenses d'ordre		1 293 901,11€
Total dépenses d'investissement		2 587 747,09€

Recettes		
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	404 696,99€
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00€
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00€
024	PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILIERES	0,00€
Total recettes hors opérations		424 696,99€
021	Virement de la section de fonctionnement	821 017,15€
231	Immobilisations corporelles en cours	1 293 901,11€
28 (040)	Amortissements	48 131,84€
041	Opérations d'ordre section investissement	0,00€
Total recettes d'ordre		2 163 050,10€
Total recettes d'investissement		2 587 747,09€

Camping

Section de fonctionnement

Dépenses	
011 - Charges à caractère général	157 550,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	202 842,35€
65 - Autres charges de gestion courante	6 800,00€
68 - Dotations aux provisions	100,00€
69 - Impôts sur les bénéfices	7 000,00€
Total dépenses réelles	374 292,35€
042 - Amortissements	54 065,13€
023 - Virement à la section d'investissement	58 308,55€
Total dépenses d'ordre	112 373,68€
Total dépenses de fonctionnement	486 667,03€

Recettes	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	300 500,00€
75 - Autres produits de gestion courante	3002,00€
013 – Atténuations de charges	7 500,00€
Total recettes réelles	311 002,00€
002 - Excédent reporté	175 665,03€
Total recettes de fonctionnement	486 667,03€

Section d'investissement

Dépenses Par Opérations

	Désignation	BP2026
2022001	RENOVATION RESEAUX ET BATIMENTS	64 087,07€
2024001	RENOVATION BLOCS SANITAIRES	55 000,00€
2024002	EQUIPEMENT GENERAL	167 971,00€
Total dépenses réelles opérations		287 058,07€
Total dépenses d'ordre		0,00€
Total dépenses d'investissement		287 058,07€

Recettes

	Désignation	BP2026
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	174 683,39€
Total recettes réelles opérations		174 683,39€
040	Opérations d'ordre section investissement (amortissements)	54 065,13€
021	Virement de la section de fonctionnement	58 309,55€
Total recettes d'ordre		112 374,68€
Total recettes d'investissement		287 058,07€

Le Conseil Municipal :

- **VOTE** les budgets 2026 de la Commune et du Camping par nature :
 - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section d'investissement
 - ✓ avec les chapitres « Opérations d'équipement »
 - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section de fonctionnement,
- **VOTE** globalement les budgets Primitifs en équilibre de l'exercice 2026 de la commune et du camping transmis par annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. Le Maire, sur le budget communal, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
 - section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

08 Budget principal : Affectation des subventions de fonctionnement et d'équipement 2026

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2026 à affecter pour les participations de fonctionnement et d'investissement aux organismes de coopération intercommunale, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'allouer comme suit :

Communauté de Commune	6216	32 000,00€
Pôle instructeur Urba, préventeur, CEP...		
Communauté de Commune Contribution travaux	657351	5 000,00€

Communauté de Commune	739211	200 000,00€
CCAS	657363	6 300,00€
CIAS	65568	5157,23€
SIVOS	65568	142 405,33€
SIFICES	65568	F 16 339,00€
Collège Pertuis d'Antioche	2041512	I 2 560,00€
Syndicat départ. de la voirie	657358	150,00€
SOLURIS	65568	2 290,00€
Syndicat mixte Marennes Oléron PETR	657358	2 220,00€
SDEER 2026	65568	16 068,96€
Communauté de Commune	2041412	3 350,00€
Moulin de la Brée		
Terrain de Football	2041412	611,00€
CEPMO	2041512	575,00€

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

09 Budget principal : Attribution des subventions aux associations 2026

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2026 à affecter pour l'affectation des subventions aux associations et autres personnes de droit privé, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations et autres personnes de droit privé	Subvention 2026
Foyer Brénais	5 000€
Amicale des Sapeurs Pompiers de St Denis d'Oléron	300€
Donneurs de Sang Bénévoles de St-Georges La Brée St Denis	200€
ACCA Chasse	160€
Association des parents d'élèves du collège Pertuis d'Antioche	200€
Sté de Musique "La Philharmonique"	200€
Oléron Basket Club	150€
Club Gym Oléron	400€
Ile d'Oléron Football Club	180€
Oléron Rugby Club	200€
Tennis Club La Raquette Cayenne	200€
Les Plumes oléronaises	80€
AMAO Karaté	40€
Pedal Club Oléronais	40€
Association ArTborescence (théâtre)	40€
Les Baladins d'Antioche	50€
1,2,3 Eveil St Georges	100€
Les Déjouqués	50€
Les Restaurants du cœur	100€
Association des Médailleurs Militaires	50€
UNC UNCAFN Oléron	50€
Santiago Association	600€

Le Refuge Oléronais	400€
Fondation 30 millions d'amis	360€
Association ALTEA-CABESTAN (violences intrafamiliales)	100€
France Alzheimer 17	50€
Comité Oléron FNACA	100€
Secours Catholique	50€
TOTAL	9 450€

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

10 FINANCES LOCALES - Budget principal Commune : Provision 2025

Les provisions pour risques et charges financières servent à anticiper la charge probable d'un litige ou une charge financière imprévue. Cette provision doit être constituée dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste. Elle peut faire l'objet d'ajustements ultérieurs autant que de besoin. Depuis 2025, le service de gestion comptable nous demande de provisionner les jours épargnés par les agents sur leur compte épargne temps même dans le cas où ces jours ne sont pas monétisables.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la constitution d'une provision à hauteur de 21 000€ pour risques et charges financières et **DIT** que cette somme est inscrite à l'article 681 du budget primitif 2026 de la Commune.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

11 FINANCES LOCALES – Budget annexe du Camping : Provision 2026

Les provisions pour risques et charges financières servent à anticiper la charge probable d'un litige ou une charge financière imprévue. Cette provision doit être constituée dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste. Elle peut faire l'objet d'ajustements ultérieurs autant que de besoin.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la constitution d'une provision à hauteur de 100€ pour risques et charges financières et **DIT** que cette somme est inscrite à l'article 6817 du budget primitif 2026 du camping.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

12 DOMAINE ET PATRIMOINE – Cession d'une tractopelle

Les besoins des services techniques en matière d'entretien des espaces publics, de voirie et d'interventions diverses nécessitent de disposer d'un matériel fiable et adapté et l'engin Tractopelle

CASE 580 mis en service en 1994 présente un état de vétusté et des coûts d'entretien croissants. La société GEM Manutention, spécialisée en location de matériel de travaux publics, a proposé une offre de reprise de la tractopelle pour un montant de 6 000,00€ TTC.

Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** la reprise de la tractopelle CASE 580 par la société GEM Manutention pour un montant de 6 000,00€ TTC,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents visant à réaliser l'opération de reprise,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

Compte rendu des décisions du Maire

Néant

Questions diverses

Néant

Levée de séance : 19h33

Le secrétaire de séance



M. Didier BLANCKAERT

Le Maire



M. Philippe CHEVRIER

Affiché le : 24 MARS 2026